

## Communiqué de presse

Le 14 février 2024

### Le centre de primatologie de l'Université de Strasbourg condamné par la justice

Sur requête de l'association Comité scientifique Pro Anima le tribunal administratif de Strasbourg, par jugement du 30 janvier 2024, a demandé l'arrêt des activités du centre de primatologie de l'Université de Strasbourg UNISTRA pour cause de risques de possible contamination de l'environnement.

Effectivement on peut lire dans le jugement du 30 janvier 2024 :

*« Il ressort des pièces du dossier que de nombreux déchets, dont des déchets d'activités de soins à risques infectieux et des cadavres d'animaux, sont produits sur site tant en raison de l'activité d'élevage que des protocoles expérimentaux pratiqués sur les animaux. La plateforme Silabe dispose par ailleurs d'une autorisation de rejet de ses eaux usées dans le réseau public d'assainissement, situé à proximité d'une zone de captage d'eau. Ainsi quand-bien même la plateforme bénéficie d'une procédure d'élimination des déchets, la seule présence de ceux-ci est susceptible d'avoir des effets directs et significatifs sur l'environnement. En outre, l'utilisation d'animaux à des fins d'expérimentation scientifique, notamment pour tester des médicaments et des vaccins, est susceptible d'occasionner, du fait d'accidents de laboratoire, des risques pour les milieux naturels, quand-bien même ces risques sont pris en compte dans la politique de gestion des risques de la plateforme et qu'aucun virus n'est inoculé aux animaux sur place. »*

4 ans après le déclenchement de la pandémie mondiale du Covid 19, on ne peut que se féliciter de cette décision qui va contraindre et l'université de Strasbourg et les pouvoirs publics à plus de transparence et à la mise en place de contrôles sanitaires effectifs.

#### **A propos de Pro Anima**

Le Comité scientifique Pro Anima (du latin *le souffle, la vie*) est un conseil de chercheurs, d'universitaires et de membres du corps médical, tous bénévoles, qui s'engage depuis 35 ans avec des laboratoires partenaires pour la promotion et le développement de programmes de recherche innovants hors modèle animal ; ceci, pour améliorer notre santé et accroître les connaissances en recherche biomédicale, notamment.

Pro Anima agit comme intermédiaire pour établir un dialogue entre chercheurs, industriels, législateurs et régulateurs, ainsi qu'avec la société civile et le monde associatif, pour accélérer la transition vers la recherche non-animale. Pour établir ce dialogue, le Comité Pro Anima œuvre au niveau français et européen.

Pour tout savoir sur l'affaire, retrouvez en pièces jointes :

- l'historique rédigé par le Cabinet Huglo Lepage Avocats
- le jugement

*Contacts médias :*

*Influence & Stratégie*

*Olivier Roisin – [olivier.roisin@influenceetstrategie.fr](mailto:olivier.roisin@influenceetstrategie.fr) – 06 29 77 59 85*

*Caroline Levy-Bencheon - [caroline.levy-bencheon@influenceetstrategie.fr](mailto:caroline.levy-bencheon@influenceetstrategie.fr) - 06 23 08 01 27*

*Clarisse Coufourier - [clarisse.coufourier@influenceetstrategie.fr](mailto:clarisse.coufourier@influenceetstrategie.fr) - +33 6 09 18 26 58 (prioritairement sur WhatsApp)*